

COURRIER  
arrivé le  
**15 FEV. 2024**  
COMMUNAUTE de COMMUNES  
DE L'ERNEE

**Monsieur le Président**  
**Communauté de Communes de l'Ernée**  
**Parc d'activités de la Querminais**  
**69, rue de la Querminais**  
**53500 ERNÉE**

N/Réf. LD/AFM C24-11

LAVAL, le 14 février 2024

V/Réf. :JF/2024-38

**Dossier suivi par Julie FROGERAIS**

**Objet : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial  
Remarquable d'Ernée**

**A l'attention de de Monsieur Gilles LIGOT**

**Monsieur le Président,**

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable d'Ernée. Nous prenons note de l'ensemble des projets, notamment celui de la requalification de la rue Nationale et ses commerces par l'aménagement de terrasse afin de mettre en visibilité les commerces depuis la nationale 12.

Après un examen du document, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire n'a pas de remarque particulière à formuler. Ces différents projets ciblés n'entraîneront pas de conséquence sur le secteur artisanal.

Par conséquent, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire émet un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme. Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de mes salutations distinguées.

**Le Président**



**Luc DUPRÉ**



[www.lerneer.fr](http://www.lerneer.fr)

69, rue de la Querminais  
Parc d'activités de la Querminais  
53500 ERNEE  
02 43 05 98 80  
[accueil@lernee.fr](mailto:accueil@lernee.fr)

Monsieur le Président  
Chambre des métiers et de l'artisanat des  
Pays de la Loire  
Délégation départementale de Mayenne  
39 quai André Pinçon  
CS 30227  
53002 LAVAL cedex

Nos réf. :  
JF/2024-38

*Objet : Projet arrêté de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Ernée (53) - Notification aux Personnes Publiques Associées*

Dossier suivi par :  
Julie FROGERAIS  
[j.frogerais@lernee.fr](mailto:j.frogerais@lernee.fr)  
02.49.66.11.16

Monsieur le Président,

Service :  
Direction de  
l'Aménagement et du  
Développement  
Territorial  
Pôle Planification et  
Droit des Sols

Par délibération DL\_2023-151 du 19 décembre 2023, en pièce jointe à ce courrier, la Communauté de communes de l'Ernée, compétente en matière de plan local d'urbanisme, a arrêté le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Ernée (53).

Conformément à l'article L631-4 du Code du patrimoine, vous trouverez ci-joint, pour avis, le lien vous permettant d'accéder au projet arrêté du PVAP du SPR d'Ernée : <https://we.tl/t-pjKAZ79Jr0>

Je vous invite à me faire part de votre avis dans les meilleurs délais ; le silence gardé pendant trois mois à compter de la réception du présent courrier, vaut avis favorable.

Vous serez également conviés à une réunion d'examen conjoint du projet pour laquelle vous recevrez prochainement une invitation.

Pour tout renseignement complémentaire, le Pôle Planification et Droit des Sols de la Communauté de communes de l'Ernée se tient à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Gilles LIGOT.

